

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Monsieur Bernard NICOLAS

Convocation et affichage : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

### **OBJET : PROPOSITION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE IT 04 – STABILISATION AFFOUILLEMENT AVAL VOIE COMMUNALE DU VIEUX CUREL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le problème d'affouillement aval du chemin du Vieux Curel et qu'il est nécessaire de faire une étude préparatoire afin de faire des travaux de réparation durables.

Monsieur le Maire informe que suite à l'adhésion à l'association IT 04, association mixte comprenant le département et les communes adhérentes et qui apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage dans le domaine de la voirie et des réseaux, il a demandé un devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier.

Le montant du devis s'élève à 1 852.50 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix POUR (dont celle de Monsieur Thierry BELLEMAIN – Maire) et 3 ABTSENTIONS :**

- accepte le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT04 pour le dossier de stabilisation affouillement aval de la voie commune du Vieux Curel pour un montant de 1 852.50 €HT.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 20 mars 2023,

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**